

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 26 OCTOBRE 2012 18H00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique,
Lopitiaux Chantal.

et Messieurs Beaumont Marc, Chito Christian, Maire Patrick, Michard
Claude, Pinton Georges, Pissard-Mayet Frédéric, Pommier Jacques.

Etait excusé : Guillemard Hubert

Etait absent : Néant

Ordre du jour :

- * Délibération sur le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT
- * Délibération pour l'admission en non valeur des produits irrécouvrables
- * Animation et développement des actions en faveur de la jeunesse : quel devenir ?
- * Escrime : Mise en place de l'activité sur le temps péri scolaire sur le territoire.
Proposition financière
- * Contrat Territoire Allier : débat sur des actions à envisager dans les 3 années à venir
- * Demande d'aide financière par l'Association Solidarité Paysanne Allier : soutien des
agriculteurs en difficulté
- * Questions diverses

Délibération pour l'admission en non valeur des produits irrécouvrables

Monsieur Le Président ouvre la séance et propose au conseil d'aborder en premier sujet l'admission en non valeur des produits irrécouvrables correspondant aux loyers impayés par la société EREIC, locataire de l'atelier relais de la ZA de Villebret. Comme ceci avait été présenté lors du vote du budget 2012, 934,00 €(correspondant à un titre émis en 2008 pour participation à la taxe foncière de 2007) doivent être mis en non valeur sur le budget principal de la Communauté de communes. En ce qui concerne le budget annexe de l'atelier relais, la somme s'élève à 23 460,85 €(somme des loyers impayés entre 2006 et 2008). Comme il avait été évoqué lors du vote du budget et accepté par le trésorier, cette somme doit être mise en non valeur sur deux ans. Pour l'année 2012, le montant s'élèvera à 14 950 €

Nombre de votants : 8 (retard de madame Gagnière et messieurs Beaumont et Pissard-Mayet)

Abstention : 0

Pour : 8

Contre : 0

Information :

Actuellement, le recouvrement des loyers est effectué régulièrement bien que les entreprises se succèdent. La société REMANTEPLAS (réparation de containers plastiques) n'est plus locataire, mais 2 entreprises sont intéressées pour s'installer dans les prochains jours.

Demande d'aide financière par l'Association Solidarité Paysanne Allier : soutien des agriculteurs en difficulté

Un des représentants de cette association est habitant de St-Genest. Monsieur Maire donne des précisions sur cette structure.

L'action de l'association Solidarité Paysanne Allier s'inscrit dans un contexte de solidarité rurale et assure un soutien par le conseil et l'orientation des personnes en difficulté vers les organismes compétents. Elle ne donne aucune aide financière mais justifie des dépenses de fonctionnement d'un technicien en emploi aidé.

L'assistance reconnaît le bienfondé de cet organisme. Elle ne souhaite pas voter une subvention, cette compétence ne figurant pas dans les statuts actuels de la Cté de Cnes.

Délibération sur le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT

Monsieur le Président donne lecture :

* des observations communiquées par les élus communautaires concernant le DOO,
L'assistance n'apporte pas de modification (cf document ci-dessous)

* des observations émises par l'Etat en date du 10 octobre 2012,
L'assistance les juge restrictives par rapport aux éléments du DOO,

Par ailleurs, le Conseil Général de l'Allier a voté à l'unanimité le DOO du SCOT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher lors de la session du 25 octobre 2012.

Après un débat sur les divers éléments cités, le DOO est soumis au vote.

Nombre de votants : 11

Abstention : 4

Pour : 6

Contre : 1

Le DOO est accepté à la majorité avec prise en compte des observations émises.

Escrime : Mise en place de l'activité sur le temps péri scolaire sur le territoire.

Proposition financière

Document de travail excel distribué

En continuité de la semaine de découverte de l'escrime en août dernier, il est proposé de développer une activité escrime sur les sites de Marcillat en Cille et Villebret pendant le temps périscolaire et aussi pour les centres de loisirs.

Actuellement 14 enfants sont intéressés : 8 sur Marcillat et 6 sur Villebret.

Dans le cadre des activités « jeunesse » exercées par le centre social, une aide financière de 1300 euros est demandée à la Cté de Cnes. Cette somme permettra par ailleurs d'appeler des fonds européens.

L'assistance souligne qu'il est impératif que ce soutien financier soit perçu dans l'exercice de la compétence communautaire dédiée à la « Jeunesse » et qu'il ne devienne pas une généralité pour les clubs sportifs du territoire.

Le soutien financier est accordé par un vote à l'unanimité.

Animation et développement des actions en faveur de la jeunesse : quel devenir ?

Document de travail distribué

Plusieurs points ont été abordés en lien avec ce point de l'ordre du jour :

☞ **Transport des CLSH :**

Monsieur Chito fait état de ses inquiétudes face à un montant de coût de transport très important et nettement supérieur à ce qui avait été inscrit au budget :

Budgété : 11 000 €
Réglé à ce jour : 13 196,4 €
Projeté jusqu'à fin 2012 : 14 956,4 €

Les dépenses comprennent le ramassage des enfants pendant le mois de juillet et les petites vacances et aussi les diverses sorties.

Après discussion sur le sujet, l'assistance décide de régler la somme totale et demande la rédaction d'un courrier au centre social demandant une planification des actions avec l'estimation des dépenses annuelles avant le vote du budget communautaire.

☞ **Direction du Centre Social :**

Afin de clarifier la situation et les rumeurs, monsieur Chito souhaite faire un point sur le recrutement d'un nouveau directeur, suite à la démission de madame Estelle Passat.

Le poste à pourvoir est celui de direction sur un mi-temps, la structure ne pouvant pas assumer une charge supplémentaire de personnel.

Le mardi 9 octobre, 7 postulants se sont entretenus avec le jury composé des membres du bureau :

Messieurs. JP Bernard, C Chito, P. Dubost, J-C Grobaud, président
Mesdames L. Gagnière, Y. Tallet.

A l'issue de cet entretien, 4 personnes ont été sélectionnées par le jury qui s'est réuni à nouveau le samedi 13 octobre afin de déterminer le candidat retenu par un vote à bulletin secret. Cette procédure hâtive, sans un deuxième entretien a été jugée nécessaire compte tenu du caractère d'urgence face à la rentrée des aînés en hébergement d'hiver le 25 octobre.

Le résultat du vote a été en faveur de madame Pascale Grobaud, responsable à 70% de son temps du service mandataire d'aide à domicile, service hébergé par le Centre Social par 3 voies sur 6.

Certaines remarques ont été notées au cours de l'entretien avec la personne sélectionnée:

- * est-il envisageable d'aborder un poste à 50% pour la direction du Centre Social alors que 70% du temps est déjà nécessaire pour le service mandataire.
- * quid de la déontologie de cette nouvelle direction père – fille ?

L'assistance communautaire s'interroge sur :

- * le cumul d'un poste de responsable du service mandataire et d'un poste de direction,
 - * La pertinence et la déontologie d'une direction père – fille
- Note : le président n'a pas assisté à l'entretien de sa fille mais a pris part au vote
- * la disposition de la recrue pour mener à bien une fonction lourde et complexe
 - * le rôle du conseil d'administration
 - * le rôle des élus
 - * la réactivité de la structure face à des besoins réels de la population
 - * le manque de lisibilité dans les actions mise en place, les budgets et les orientations futures
 - * les dysfonctionnements répétés et non corrigés comme le dépassement du coût des transports pré cité, l'annulation de la « journée des 1000 couleurs » 2 fois de suite. Dans ce dernier cas, il apparaît que l'éducation nationale ne valide pas le projet alors que l'action se passe avec les scolaires, que les contraintes d'encadrement et de sécurité sont très élevées et que l'objectif de mixité n'est pas atteint, pourquoi continuer dans ce cadre là ?

☞ **Les actions « jeunesse »**

Devant le climat actuel, il est difficile de se projeter dans le futur. Néanmoins, il est impératif que les actions en lien avec la jeunesse soient développées et en corrélation avec le territoire et ses particularités.

Le passage de madame Ebizet est encourageant et son accompagnement pour l'activité escrime a été appréciable.

L'assistance émet un début de réflexion sur une convention d'objectifs qui permettrait de cadrer les choses sur les activités futures.

Contrat Territoire Allier : débat sur des actions à envisager dans les 3 années à venir

Ce sujet a été abordé lors de la dernière réunion communautaire. Pour rappel, la somme attribuée à la communauté de commune par le Conseil Général de l'Allier est de 254 184 euros. Compte tenu d'une demande d'harmonisation des contrats départementaux et régionaux, ce contrat sera signé pour seulement 2 années, 2013 et 2014.

Une des particularités de ce contrat est la possibilité de réserver 25% de l'enveloppe au fonctionnement de postes dédiés à l'enfance, la jeunesse et les services à la population.

Les 5 thématiques retenues par l'assistance sont :

- 1/ dernière phase d'investissement sur la caserne de gendarmerie (94 000 €)

- 2/ couverture numérique avec l'implantation de répéteurs (projet testé avec la Creuse sur le site de Feyneraud près de Valette)
- 3/ Mise en tourisme du territoire: carte communautaire, signalétique des structures d'accueil, des sites remarquables, ... aménagements divers
- 4/développement de la Maison de la Combraille avec des équipements numériques et un complément de mobilier.
- 5/ acquisition de matériel pour les associations (barnum, PC portable, mini bus ...)

Questions diverses :

Antenne Locale de Tourisme

Monsieur Chito souhaite informer l'assistance des discussions en cours autour de l'ALT. Ce sujet déjà évoqué le 25 mai dernier est toujours d'actualité.

Pour rappel, le Comité Régional du Tourisme d'Auvergne souhaiterait que le personnel des points d'accueil touristiques soit mutualisé à l'échelle du Pays de la Vallée de Montluçon via l'Agence Locale de Tourisme. A la clé, 25 000 euros (dégressifs au fil des années) seraient versés à l'ALT. Débattu de nombreuses fois, ce sujet n'a pas été retenu en l'état par les élus du bureau de l'ALT qui reconnaissent le rôle important de l'ALT pour certaines opérations : publications, représentation sur des forums, ... mais ils considèrent que le personnel de chaque structure doit être compétent pour le territoire spécifique sur lequel il travaille.

Malgré tout le CRTA reste sur ses positions (reconnaissant seulement la validité des grands territoires et la concurrence des territoires voisins) et la discussion n'aboutit pas, d'autant que la nature et le ton des échanges ne prête pas à la conciliation.

Mécénat

Le Crédit agricole soutient le projet de Land Art sur le territoire communautaire par une aide de 4 000 euros. La remise du Chèque de mécénat est prévue le **mercredi 14 novembre 2012 à 16h30** dans la salle de la Mairie à Marcillat.

Réunion

La commission agricole se réunira le **mardi 27 novembre prochain à 17h30** à la Cté de Cnes.

Sports mécaniques

Monsieur Pissard-Mayet fait part de sa lassitude face aux propos négatifs entendus sur les manifestations sportives « de masse » comme le CANAM (QUADS). De telles manifestations sont un enjeu économique important pour le territoire même s'il y a des choses à revoir autour de l'organisation sur le territoire.

Documents de séance :

Document de travail Excel pour l'activité « Escrime »

Document de travail sur la participation financière de la Cté de Cnes pour les actions « jeunesse » menées par le Centre Social

DOCUMENT DE TRAVAIL

DOO - juin 2012

N° de page	Observation
8	Villebret est classé Péri urbain. Cependant il jouxte Lavault Ste-Anne et non Montluçon qui se trouve à 10 km.
15	Les chartes paysagères deviennent prescriptives. Engagement lourd ! Cela risque de ne pas favoriser par exemple la réhabilitation des friches agricoles.
16	La qualité architecturale est souvent un paramètre dissuasif pour les acquéreurs. Qualité /Isolation Sujet qui ne fait pas unanimité
20 & 21	La carte ne correspond pas avec le tableau. Parle t on des mêmes niveaux ? Comment est fait le classement pour la ZA de Villebret
39 & 40	Thématique tourisme abordée succinctement, sur un périmètre trop exigü, des activités oubliées, quel potentiel
41	La mobilité sur le territoire : attention aux zones rurales le sujet traité ici s'applique aux zones urbaines
42	Emission de CO2 liées aux transports : lesquels ? certains transports sont plus producteurs de CO2 que d'autres, peut on faire une moyenne ?
45	Transport : inciter les com com à prendre la compétence des transports et des déplacements ... ?
46	Gare de Vallon en Sully ?
49	« <i>Ville et bourgs marchables</i> » : attention aux services des personnes à handicap et/ou âgées. Marchable ne veut pas dire piétonnier
57 & 58	illisibles
64	« <i>Les documents d'urbanisme devront interdire l'ouverture des zones agricoles pour des projets d'installations photovoltaïques, sauf pour des projets d'installation sur les toits des bâtiments agricoles existants</i> » Précisions nécessaires : si construction nouvelle agricole, artisanale Le photovoltaïque au sol ? oui ou non sur les friches industrielles ?
68	Les risques d'inondation sont faibles et surtout dans des secteurs profonds de la vallée ...
73 & 74	Définition de l'offre commerciale actuelle. Marcillat 1 et 2 ... il manque la suite Villebret est inexistant, il faudrait au moins 1 Quels critères ont été pris en compte pour faire le classement ?

DOCUMENT DE TRAVAIL

Observations générales

Il paraît regrettable que le document produit comporte des données obsolètes, des cartes de mauvaise définition et aussi des informations sans référence.

Les contraintes qui se profilent dans le DOO apparaissent comme une entrave à l'installation de porteurs de projets et non un atout.

On parle de l'accueil de « jeunes actifs », et les autres ?

Que deviennent les séniors en besoin de service, les séniors qui reprennent une activité dans des contrées plus sécurisées.

Le DOO a été abordé selon un angle qui abouti à une étude indifférenciée (ou mal différenciée) des problématiques urbaines et rurales. L'empreinte de l'agglomération est omniprésente et inhibe une réflexion potentielle sur les territoires non urbains qui aurait sans doute été appréciable. Certaines problématiques auraient pu être abordées à l'échelle communale ou communautaire ou Pays pour plus de performance et de clarté.

La lecture du document nécessite une bonne vigilance pour ne pas laisser la place à des incohérences : ce n'est pas forcément limpide. De plus, elle laisse paraître une contrainte lourde pour les collectivités et soulève quelques interrogations sur sa mise en œuvre. ... (l'investissement sera-t-il d'un bon rapport ?)

La comparaison entre Nantes et Montluçon paraît inadaptée. Il aurait pourtant été intéressant d'avoir un exemple ...

Hors mis pour la trame verte il n'y a pas de prise en compte des territoires voisins du Pays

Saint-Amant, Guéret, St-Eloy les mines ... Une brève étude aurait permis de constater qu'il y a des échanges dans un rayon de 80 km alentours. Des pôles de covoiturage, des parking ... sont peut être derrière la frontière administrative.

Le « bilan énergétique » est à manipuler avec précaution pour ne pas atrophier les petites communes qui veulent développer une activité (Le monde rural est-il vraiment le seul gros pollueur ? que compare-t-on ? Pour être juste il conviendrait de faire des études complètes de consommation d'énergie, production de CO2 pour chaque chose et chaque projet) Ce sujet est mal abordé. De même pour le développement de la voirie (y compris en zone rurale, une bonne desserte est un élément positif pour des nouveaux arrivants)

Sur les documents également transmis par ailleurs (rapport, PADD ...) il existe des imprécisions, oublis Comme par exemple

l'usine hydro électrique de Mazirat ne figure pas. « *Son activité est à modérer* », pourquoi ? les activités sportives actuelles ne sont pas répertoriées.....

Il ne ressort pas que le Cher soit un élément important écologiquement et économiquement. Peut-on l'oublier ?

DOCUMENT DE TRAVAIL

Initier et développer une activité escrime en milieu rural

Porteur	Les Escrimeurs Bourbonnais Villefranche		
Territoire	La Communauté de Communes du Pays de Marcillat avec centres de loisirs l'été 2012 2013		
Fonctionnement	Période d'intervention	année scolaire + promotion et développement	
	Nombre de séances	30 régulières 8 développement / découverte	
	Nombre d'heures hebdo	3	17h00 - 18h30 Marcillat le vendredi 19h00 - 20h30 Villebret le vendredi
	Nombre d'heure développement	24	8 demi journées de 3h
	Coût d'intervention horaire (€)	15	
	Totaux	régulière développement	30x3x15 = 1350 8x3x15 = 360 1710
Investissement matériel	Achat matériel 15 équipements	Masque Veste Pantalon Armes	X 15 4861
Financement	Participation des familles	35 euros par trimestre	
	Nombre de participants attendus	15	
	Evaluation financière familles	1575	
	Participation Communautaire	1300 on espère	
	Fonds propres tournoi	350 gain inscription buvette	
	Mécénat	300 estimé 1000 réserve estimée	

Tableau de synthèse

Dépenses

Educateur	1710
Matériel	4861

Totaux	6571
---------------	-------------

Recettes

Familles	1575	22,15%
Fonds propres	350	4,92%
Mécénat	300	4,22%
Réserve	1000	14,06%
Com com	1300	18,28%
Fonds européens	2046	28,78%

Totaux	6571
---------------	-------------

DOCUMENT DE TRAVAIL

ACTIONS ENFANCE JEUNESSE

Tableau de synthèse des actions jeunesse

Actions	Destination	Titulaire de la prestation de services	Titulaire du Contrat Enfance Jeunesse
CC Marcillat RAM Poste coordinatrice Accueil de loisirs	Petites vacances	CC de Marcillat	CC de Marcillat + C de Marcillat + C de Villebret + RPI
Cne de Marcillat Accueil de loisirs - 6 ans Accueil de loisirs + 6 ans	Péri scolaire + mercredi + août	Association des familles	
Cne de Villebret Accueil de loisirs - 6 ans Accueil de loisirs + 6 ans	Péri scolaire + mercredi	C. de Villebret	
RPI Accueil de loisirs - 6 ans Accueil de loisirs + 6 ans <i>péri scolaire + mercredi</i>	Péri scolaire + mercredi	RPI Mazirat, LPM, Terjat	

Accueil de loisirs	Juillet	Centre Social	Hors Contrat Enfance Jeunesse
--------------------	---------	---------------	-------------------------------

Poste de Coordinateur

Reste à charge
Charges Réelles

Coût par trimestre	4702,5
Coût annuel	18810
CAF (PSEJ)	6473,59

12336,41

Poste animation RAM

Coût par trimestre	3112,5
Coût annuel	12450
CAF (PSEJ)	4001,7

8448,3

Transport des CLSH

Budgeté	11000
Réglé à ce jour	13196,4
Projeté	14956,4

14956,4

35741,11

Détail des dépenses de transport

	Ramassage	Sorties	Total
Février	904,4	1467	2371,4
Avril	630	520	1150
Mai		505	505
Juin		812	812
Juillet 20 jours	Forfait 395€/jr	Forfait 395€/jr	8050
Août		648	648
Octobre	560	210	770
Novembre		330	330
Décembre		320	320
			14956,4